

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE**

**AVENUE DE L'ASTRONOMIE 9
1210 BRUXELLES**

R.P.M. BRUXELLES 0526.937.652

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social, avenue de l'Astronomie 9 à 1210 Bruxelles, le vendredi 28 juin 2013, à 16H00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social statutaire et consolidé clôturé le 31 décembre 2012, établi conformément au droit français.
2. Rapport des commissaires sur les comptes sociaux clôturés le 31 décembre 2012 et rapport des commissaires sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2012, établis conformément au droit français.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés le 31 décembre 2012, établis conformément au droit français.
4. Approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012, établi conformément au droit français, et affectation du résultat.

Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2012, en ce compris l'affectation du résultat qui y est proposée. En conséquence, proposition d'affecter comme suit la perte de l'exercice, soit la somme de 1.394.896,96 € :

- Perte de l'exercice clos le 31/12/2012 :	(1 394 896,90 €)
- Report à nouveau créditeur au 31/12/2012 :	3 995 675,55 €
- Soit un bénéfice distribuable de	2 600 778,65 €
- Affectation au poste « Report à nouveau »	2 600 778,65 €

5. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012, à savoir Messieurs Alain Duménil, Patrick Engler, Pierre Berneau et Philippe Mamez.

6. Décharge aux commissaires pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

Proposition de donner décharge aux commissaires de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012, à savoir Audit et Conseil Union et Poligone Audit et suppléants, Sogec Audit et Monsieur Loïc Pauthier.

7. Confirmation de la qualité d'un administrateur indépendant au sens de l'article 526ter C. soc.

Proposition de confirmer que Monsieur Pierre Berneau exerce son mandat en qualité d'administrateur non-exécutif indépendant au sens de l'article 526ter C. soc.

8. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2013, une somme globale de 40.000 euros à répartir librement par le conseil d'administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

9. Rapport de rémunération.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération.

10. Divers.

* * *

Pour assister à l'assemblée générale du 28 juin 2013 ou s'y faire représenter, les actionnaires voudront bien se conformer aux dispositions des articles 30 et 31 des statuts.

Seules les personnes qui sont actionnaires d'Alliance Développement Capital SIIC au **14 juin 2013** à vingt-quatre heures (heure belge) (ci-après la « date d'enregistrement ») ont le droit de participer et de voter à l'assemblée générale du **28 juin 2013**, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par les actionnaires au jour de l'assemblée générale.

Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent participer à l'assemblée générale du 28 juin 2013 doivent notifier leur intention à la société, par lettre ordinaire, télécopie ou courrier électronique, adressé au plus tard le **22 juin 2013** au siège social avenue de l'Astronomie 9 à 1210 Bruxelles, E : contact@adcsiic.eu.

Les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent participer à l'assemblée générale du 28 juin 2013 doivent produire **une attestation délivrée par un teneur de comptes agréé en Belgique (soit un établissement de crédit de droit belge, soit une entreprise d'investissement de droit belge, soit la succursale établie en Belgique d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement de droit étranger qui ont été autorisés, dans leur Etat d'origine, à détenir des titres pour compte de tiers)** certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement et pour lequel l'actionnaire a déclaré vouloir participer à l'assemblée générale.

Le dépôt de l'attestation visée ci-dessus par les propriétaires d'actions dématérialisées doit se faire au plus tard le **22 juin 2013** et exclusivement au siège social de la société, avenue de l'Astronomie 9 à 1210 Bruxelles.

L'actionnaire qui souhaite se faire représenter à l'assemblée générale est prié d'utiliser le formulaire de procuration mis à disposition sur le site internet de la société (www.adcsiic.eu). Le formulaire de procuration signé doit parvenir à la société, par lettre ordinaire ou courrier électronique, au plus tard le **22 juin 2013** au siège social avenue de l'Astronomie 9 à 1210 Bruxelles, E : contact@adcsiic.eu.

L'actionnaire qui souhaite voter par correspondance à l'assemblée générale est prié d'utiliser le formulaire de vote par correspondance mis à disposition sur le site internet de la société (www.adcsiic.eu). Le formulaire signé doit parvenir à la société, par lettre ordinaire ou courrier électronique, au plus tard le **22 juin 2013** au siège social avenue de l'Astronomie 9 à 1210 Bruxelles, E : contact@adcsiic.eu.

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social de la société peuvent requérir, dans les conditions prévues par le Code des sociétés, l'inscription de points à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des points à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Ces demandes doivent parvenir à la société, par lettre ordinaire ou courrier électronique, au plus tard le **6 juin 2013** au siège social avenue de l'Astronomie 9 à 1210 Bruxelles, E : contact@adcsiic.eu. Des informations plus détaillées sur ce droit sont disponibles sur le site internet de la société : www.adcsiic.eu. Au cas où des actionnaires exerceraient ce droit, un ordre du jour complété de l'assemblée générale sera mis sur le site internet de la société et envoyé aux actionnaires nominatifs le **17 juin 2013** au plus tard et sera également publié le 17 juin 2013 de la même manière que la présente convocation.

Les actionnaires peuvent poser par écrit des questions aux administrateurs de la société au sujet de leur rapports et des points portés à l'ordre du jour et aux commissaires au sujet de leurs rapports. Ces questions doivent parvenir à la société, par lettre ordinaire ou courrier électronique, au plus tard le **22 juin 2013** au siège social avenue de l'Astronomie 9 à 1210 Bruxelles, E : contact@adcsiic.eu. Des

informations plus détaillées sur ce droit sont disponibles sur le site internet de la société : www.adcsiic.eu.

Conformément à l'article 537 du Code des sociétés, les titulaires de droits de souscription (« BSA ») peuvent assister à l'assemblée avec voix consultative seulement. Pour ce faire, ces titulaires doivent respecter les mêmes formalités d'admission que celles qui s'appliquent aux propriétaires d'actions et qui sont décrites ci-avant.

Chaque actionnaire peut obtenir, sur la production de son titre ou de l'attestation par un teneur de comptes agréé ou un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire, au siège social le texte intégral des documents et des propositions de décision visés à l'article 533bis, § 2 de la Code des sociétés. Ces informations sont également disponibles sur www.adcsiic.eu.

Le conseil d'administration.